



BREVET FÉDÉRAL ENTRAÎNEUR 2^E DEGRÉ DOSSIER D'INSCRIPTION – SESSION 2020-2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 01/05/2020

<u>Important</u>: avant de remplir le dossier d'inscription, il est fortement conseillé aux stagiaires, tuteurs et présidents du club d'accueil de lire le règlement du Brevet fédéral entraîneur 2^e degré (accessible en lisant ce QR Code avec smartphone ou votre tablette tactile).



·			
NOM : PRÉNOM :	PHOTO DU CANDIDAT À AGRAFER (obligatoire)		
Adresse:			
Code postal : Ville :			
Tomicile: Portable:			
Email :			
Date de naissance :/ Profession :			
Catégorie d'âge : S1, S2, S3, D1, D2, D3, JF, JG (entourer la catégorie surclassement)	réelle ou de		
N° de licence ://// N° de club ://_	_///		
Nom du Club :			
Niveau « Cibles Couleurs » :			
Noms des entraîneurs diplômés pouvant servir de tuteur (BFE2, DEJEPS, BEES2 ou DESJEPS) :			
Option choisie pour la formation (modules 1 à 4) : Pistolet □ Carabine □ Plateau □			
Spécialité dans l'option :			
Option choisie pour le module facultatif complémentaire : Pistolet et tutorat □ Carabine et tutorat □ Plateau et tutor	rat □		

AVIS MOTIVÉ du PRÉSIDENT de CLUB	AVIS MOTIVÉ du PRÉSIDENT de LIGUE	AVIS MOTIVÉ du RFL	
		PÉDAGOGIE :	
		☐ INSUFFISANT☐ SATISFAISANT☐ SANS AVIS	
		TECHNICITÉ: INSUFFISANT SATISFAISANT	
DATE, NOM et SIGNATURE :	DATE, NOM, SIGNATURE et CACHET	□ SANS AVIS DATE, NOM et SIGNATURE:	
	<u>DE LA LIGUE</u> :		
PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT ET À RETOURNER À : CREPS DE BORDEAUX-AQUITAINE – À L'ATTENTION DE STÉPHANIE			
 TIRODE - 653 COURS DE LA LIBÉRATION - 33 400 TALENCE: □ la présente demande d'inscription, □ une photo d'identité (à agrafer au présent dossier d'inscription) ou numérique, □ un chèque de 475 € à l'ordre de la Fédération Française de Tir (ou de 600 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire), □ une attestation de participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de haut niveau sur les cinq dernières années (signature et tampon des instances régionales exigés), □ une photocopie du diplôme du BFE1. 			
Ou, dans le cas d'une demande d'accès à la formation par dérogation :			
□ un compte-rendu d'activité présentant le parcours du candidat en matière d'encadrement bénévole et d'implication dans le milieu associatif et de la compétition.			
DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT :			

ANNEXE ORGANISATION BFE2 – SESSION 2020-2022

Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation pour la session 2020-2022 ont été fixés à 475 € (600 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire).

Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration

Les frais de déplacement aux quatre modules seront à votre charge ou à celle de votre club, département ou ligue selon leurs propres modalités d'aides. Les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge de la FFTir. Le secrétariat du département formation fédérale procèdera directement aux réservations au vu des éléments que chaque stagiaire lui aura fournis (hébergement en chambre individuelle).

Documents comptables ou officiels

Le service comptabilité établira pour toute personne, sur demande, une facture concernant les frais d'inscription et de formation. Le secrétariat formation fédérale fera parvenir à l'employeur, en fonction des besoins de chaque stagiaire, des demandes d'autorisation d'absence. Cette démarche peut permettre aux candidats inscrits à une formation qualifiante, d'obtenir de la part de leur employeur une autorisation spéciale d'absence sans avoir à prendre des jours de congés. À la fin de chaque module de formation une attestation de présence sur l'intégralité du stage peut être remise, sur demande, aux stagiaires présents.

Calendrier prévisionnel et échéancier pour la session 2020-2022

01/05/20
Voir calendrier national
22/07/20
27/07/20
01/10 au 04/10/20
04/03 au 07/03/21
02/12 au 05/12/21
23/06 au 26/06/22
21/06 au 22/06/22

^{*} Module complémentaire de technicité dans une discipline autre que l'option choisie pour la formation + tutorat.

Remboursement en cas de désistement ou d'abandon

Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais engagés, sauf pour raison médicale. Tout désistement moins de cinq jours ouvrables avant le début de chaque module occasionnera la facturation des frais d'hébergement du module concerné, sauf pour raison médicale.

<u>Nota</u>: les candidats devront posséder une licence 2020-2021 valide pour le début du premier module de formation (et 2021-2022 valide pour le début de la seconde année de formation, y compris pour les actions en alternance).